

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2019

L' an deux mil dix neuf et le vingt six Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MENAGER Véronique, VALLEY Viviane, MM : AUDINELLE Eric, DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, PLENOIS Benjamin

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 10

Date de la convocation : 14/03/2019

Date d'affichage : 15/03/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture le : 28/03/2019

et publication ou notification du : 28/03/2019

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Début de séance 20h ; levée de séance 22h15.

SOMMAIRE

- ACHAT D'UN VIDÉO PROJECTEUR
- RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES
- CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AVEC CONSTITUTION DE SERVITUDE
- SIGNATURE D'UNE CONVENTION SERVICE HIVERNAL RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL
- COMPTE DE GESTION - CCAS 2018
- COMPTE DE GESTION - COMMUNE 2018
- COMPTE DE GESTION - SERVICE ASSAINISSEMENT 2018
- COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2018
- COMPTE ADMINISTRATIF - SERVICE ASSAINISSEMENT 2018
- AFFECTATION RESULTATS - COMMUNE 2018
- AFFECTATION RESULTATS - ASSAINISSEMENT 2018
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019
- INDEMNITES DES ELUS
- INFORMATIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

2019 04 - ACHAT D'UN VIDÉO PROJECTEUR

Mr le Maire informe le Conseil que pour permettre la diffusion visuelle de documents chiffrés et imagés dans de bonnes conditions (fichiers excel, powerpoint,...), et pour compléter l'achat en 2018 de l'écran, il serait nécessaire de faire l'acquisition d'un vidéo projecteur. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise PROMOSOFT pour un montant de 521.26 € TTC, soit 434.38 € HT. La dépense sera inscrite en investissement au budget 2019 et fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de ce nouveau matériel.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le devis fourni et tous les documents nécessaires.

A la majorité (pour : 8 ; contre : 1 ; abstentions : 1)

2019 05 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels de prestations de services avec la société SEGILOG pour une durée de trois ans moyennant un coût global de 4 347 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et 483 € HT pour l'assistance formation.
- d'acquérir la droit d'utilisation de la licence MapXTreme de Pitney Bowes Mapinfo pour l'utilisation du logiciel de gestion du cadastre, moyennant un coût annuel HT de 95 € .

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019 06 - CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AVEC CONSTITUTION DE SERVITUDE

Mr le Maire :

- fait part de la demande du Conseil Départemental sur le sujet et de la nécessité d'une convention entre la commune, le département et la société Loiret THD (chargée des travaux).
- indique que la présente convention est liée à la convention portant délégation du service public d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit conclue entre le Département et le Délégué et qu'elle expirera en même temps que cette dernière soit le 6 février 2044.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer la dite convention.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019 07 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION SERVICE HIVERNAL RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

Mr le Maire rappelle que cette convention a pour objectif de désenclaver les communes rurales par le déneigement d'au moins une route départementale rejoignant le réseau prioritaire. Considérant que Mr Jérôme MORCHOISNE, exploitant agricole à BOISSEAUX est volontaire pour assurer à nouveau ce suivi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention relative à la participation des exploitants agricoles au service hivernal sur le réseau routier départemental non structurant

A l'unanimité (pour : 9 . contre : 0 ; abstentions : 0)

2019 08 - COMPTE DE GESTION - CCAS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **CERTIFIE** que le compte de gestion a été signé électroniquement.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019 09B - COMPTE DE GESTION - COMMUNE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **CERTIFIE** que le compte de gestion a été signé électroniquement.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019 10 - COMPTE DE GESTION - SERVICE ASSAINISSEMENT 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **CERTIFIE** que le compte de gestion a été signé électroniquement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019 11B- COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame VALLEY Viviane,

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018, définitivement closes et les crédits annulés.

A l'unanimité (pour : 9 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019 12 - COMPTE ADMINISTRATIF - SERVICE ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame VALLEY Viviane,

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018, définitivement closes et les crédits annulés.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

2019 13 - AFFECTATION RESULTATS - COMMUNE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2018, au budget primitif 2019.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019 14 - AFFECTATION RESULTATS - ASSAINISSEMENT 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2018, au budget primitif 2019.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019 15 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

1. CLUB D'ANIMATION FAMILIALE	450 €
2. ANIM'BOISSEAUX	322 €
3. CLUB DES ANCIENS D'OUTARVILLE	40 €
4. VELO CLUB TOURYSIEN	30 €
5. KARATE CLUB BAZOCHES	40 €
6. AFSEP	15 €
7. AFRIQUE SUR LOIRE	50 €

Mr Ludovic DRAPPIER, président de Anim' Boisseaux, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité (pour : 9 ; contre : 0 abstentions : 0)

2018 16 - INDEMNITES DES ELUS

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **FIXE**, à l'unanimité, le montant des indemnités du maire et de l'adjointe, à compter du 1er avril 2019 et pour la durée du mandat, comme suit :

Maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Adjointe : 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

INFORMATIONS

****RAPPEL C.R. 29/01/2019 - information non mentionnée**

Mme VALLEY souligne que la démission de Mickaël LHUILLERY n'avait pas été indiquée.

ANTENNE RELAIS ORANGE

Mr le Maire évoque le projet d'installation d'une antenne relais ORANGE vers la gare de Boisseaux. Il indique qu'un document sera mis à disposition du public pour consultation dès réception par l'entreprise CIRCET - Région Ouest et que l'info sera donnée dans les boîtes aux lettres des administrés le moment venu.

CAP LOIRET

Mr le Maire indique que, dans le cadre des réunions avec le CAUE notamment, CAP Loiret (qui dépend du Département) a commencé à travailler sur le projet, essentiellement pour le volet financier. Mr Le Chevallier du Département est venu en Mairie avec un collègue récemment. Des documents budgétaires lui ont été remis pour affiner son travail.

DOSSIER HERVÉ

Mr le Maire fait un résumé de la situation.

La DREAL s'est déplacée sur le site, Monsieur le Maire donne lecture de la réponse adressée à Mr HERVÉ qui stipule que c'est de la compétence du Maire. La DDT (Mme LEMAIRE, police de l'urbanisme) a été saisie.

ENQUETES PUBLIQUES

Mr le Maire indique que les deux enquêtes publiques pour la zone d'activités sont terminées.

LOTISSEMENT DES BUIS

Mr le Maire informe le Conseil que un rendez-vous a eu lieu chez Maître RESNEAU-LAMBERT, notaire à Pithiviers sur ce dossier.

VENTE DU BATIMENT DE LA GARE

Suite à une interrogation de Mme LAVANNE sur la vente du bâtiment (panneau "A vendre" au niveau du dit bâtiment), Monsieur le Maire dresse l'état des lieux actuel du dossier.

RECRUTEMENT REMPLACANT DE DOMINIQUE BECHU

Mr BECHU, employé communal, part en retraite fin août 2019. Mme MÉNAGER demande si le recrutement de son remplaçant est en cours : Mr le Maire indique que cela doit être fait la semaine prochaine.

DOSSIER SCI CHARDONNEAU

Plusieurs élus s'interrogent quant au permis de construire. Où en es-t-on ?

Mr le Maire résume le dossier : un premier permis de construire avait été refusé l'année dernière. A la suite de quoi, la SCI Chardonneau a demandé un recours gracieux. Après de nombreux échanges avec la DDT (Mme GAY) pas toujours évidents à obtenir, de nouvelles pièces ont été déposées. Cependant, la DDT a demandé qu'un nouveau dossier soit déposé pour plus de clarté.

En mairie, le 01/04/2019
Le Maire
Patrick CHOFFY

